

NATIONS UNIES

CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE

S/3276
29 juillet 1954

ORIGINAL : FRANCAIS

QUATRIEME RAPPORT DE LA COMMISSION DU DESARMEMENT

Lettre adressée au Secrétaire général le 29 juillet 1954
par le Président de la Commission du désarmement

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint le quatrième rapport ^x de la Commission du désarmement, que je vous prie de bien vouloir communiquer à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité, conformément aux paragraphes 4 et 6 de la résolution 715 (VIII) de l'Assemblée générale.

Veuillez agréer, Monsieur, etc.

(signé) Jules MOCH
Président de la Commission du désarmement

^x Le quatrième rapport de la Commission du désarmement fait l'objet du document DC/55, en date du 29 juillet 1954.



NATIONS UNIES
COMMISSION
DU DESARMEMENT



Distr.
GENERALE
DC/55
29 juillet 1954
ORIGINAL :
ANGLAIS/FRANCAIS

QUATRIEME RAPPORT DE LA COMMISSION DU DESARMEMENT

1. Ainsi que les représentants des Etats-Unis, de la France et du Royaume-Uni l'avaient demandé au Président le 3 avril, la Commission du désarmement a recommencé à siéger le 9 avril 1954, afin d'examiner les tâches dont elle avait à s'acquitter conformément à la résolution 715 (VIII) de l'Assemblée générale.
2. A la 32ème séance, le représentant du Royaume-Uni a proposé que, conformément à la suggestion émise par l'Assemblée générale dans sa résolution 715 (VIII), la Commission créât un sous-comité qui serait chargé de rechercher en privé une solution acceptable. Il a proposé, en outre, que ce sous-comité se composât des représentants du Canada, des Etats-Unis, de la France, du Royaume-Uni et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques. Après la séance, le représentant du Royaume-Uni a présenté un projet de résolution (DC/47/Rev.1) dans lequel il formulait par écrit sa proposition.
3. A la 33ème séance, le représentant de l'URSS a présenté un amendement (DC/48) tendant à ajouter aux membres du sous-comité la République populaire de Chine, l'Inde et la Tchécoslovaquie.
4. A la 35ème séance, le 19 avril, l'amendement de l'URSS a été rejeté par 10 voix contre une, avec une abstention, et le projet de résolution du Royaume-Uni a été adopté par 9 voix contre une, avec 2 abstentions. Le texte adopté par la Commission (DC/49) était ainsi conçu :

"La Commission du désarmement,
Considérant la résolution 715 (VIII) de l'Assemblée générale et la résolution que les quatre Ministres des affaires étrangères ont adoptée à Berlin le 18 février 1954 au sujet du désarmement,

capitale, en relation avec les autres questions relatives au maintien de la paix, est reconnue par tous.

10. La Commission a approuvé ce rapport le 29 juillet 1954 et a l'honneur de le présenter à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité conformément aux paragraphes 4 et 6 de la résolution 715 (VIII).

ANNEXE 1

RAPPORT DU SOUS-COMITE DE LA COMMISSION DU DESARMEMENT

EN DATE DU 22 JUIN 1954

(Ce rapport, qui porte la cote DC/53, a été distribué à tous les Membres de l'organisation des Nations Unies.)

ANNEXE 2

LETTRE ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL, LE 3 AVRIL 1954, PAR LE
REPRESENTANT PERMANENT DE L'INDE, QUI Y A JOINT UN EXTRAIT DE LA
DECLARATION FAITE PAR LE PREMIER MINISTRE DE L'INDE DEVANT LE PARLEMENT,
LE 2 AVRIL 1954, AU SUJET DE LA BOMBE A L'HYDROGENE

Monsieur le Secrétaire général,

1. J'ai l'honneur, d'ordre de mon Gouvernement, de vous prier de bien vouloir faire connaître à la Commission du désarmement et à son Comité spécial les idées qu'au nom du Gouvernement de l'Inde, le Premier Ministre de l'Inde a exposées devant le Parlement, le 2 avril 1954, au sujet de la bombe à l'hydrogène.
2. La déclaration du Premier Ministre, dont je joins un extrait à votre intention et à l'intention des membres de la Commission, exprime la conception que le Gouvernement de l'Inde se fait du problème et l'inquiétude qu'il ressent à cet égard; on y trouve également certaines propositions. Le Gouvernement de l'Inde demande que la Commission examine ces propositions. Il estime qu'elles ont un caractère pratique et que l'on pourrait les mettre en oeuvre sans préjuger aucune des questions que la Commission cherche actuellement à résoudre, touchant le contrôle, l'inspection, l'interdiction et l'accumulation des engins de destruction massive.
3. Le Gouvernement de l'Inde espère fermement que la Commission prendra en considération l'inquiétude qu'éprouve actuellement le monde entier et examinera sans tarder ses diverses propositions.
4. Le peuple et le Gouvernement de l'Inde s'émeuvent des répercussions que les explosions de bombes à l'hydrogène ont eues sur la population du Japon et qui, à leur avis, méritent de retenir tout spécialement l'attention de la Commission. Le Japon n'est pas Membre des Nations Unies et n'est pas une des parties principalement intéressées à cette question.

5. Le Gouvernement de l'Inde considère également qu'une opinion mondiale informée des effets connus et des effets inconnus, mais possibles, de la bombe à l'hydrogène, ainsi que des conséquences de l'emploi des engins de destruction massive, est un élément important et peut-être décisif de la solution du problème sur lequel se penche la Commission.
6. En faisant ces propositions et en demandant que la Commission du désarmement les examine immédiatement, le Gouvernement de l'Inde est animé de la conviction sincère et du ferme espoir qu'elles pourront marquer utilement un premier pas sur la voie de la réalisation de la ferme intention que l'Assemblée générale a exprimée l'an dernier au paragraphe 1 de la résolution 715 (VIII).
7. Le Gouvernement de l'Inde n'ignore pas que ce problème ne peut être examiné efficacement qu'avec la collaboration des Puissances principalement intéressées, et que la solution de ce problème ne peut être obtenue que par un accord entre ces Puissances. Dans la crise qui menace actuellement l'humanité et dont dépend son avenir, le Gouvernement de l'Inde apporte en toute humilité sa contribution aux méditations et décisions collectives de ceux auxquels les Nations Unies ont confié l'étude de ce problème.
8. Je vous prie de bien vouloir communiquer la présente lettre et son annexe aux membres de la Commission du désarmement, en tant que document des Nations Unies.

Veillez agréer, Excellence, etc..

Signé : Rajeshwar Dayal
Représentant permanent de l'Inde
auprès des Nations Unies

EXTRAITS DE LA DECLARATION FAITE AU PARLEMENT DE L'INDE,
LE 2 AVRIL 1954, PAR LE PREMIER MINISTRE DE L'INDE, AU
SUJET DE LA BOMBE A L'HYDROGENE

"On nous apprend que les Etats-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques possèdent l'arme à l'hydrogène et que ces pays ont, au cours de ces deux dernières années, procédé à des essais de cette arme, dont les effets ont dépassé de loin ceux de tous les autres engins de destruction connus de l'homme.

"Les Etats-Unis viennent de provoquer une nouvelle explosion, plus puissante que celle du 1er mars; selon les informations dont on dispose, ils en prépareraient d'autres.

"En dehors de ce que la presse nous a appris et de ce que nous pouvons imaginer, nous savons peu de choses sur la bombe à l'hydrogène et sur ses terribles effets, mais le peu que nous en savons, et le fait que les hommes de science eux-mêmes ne connaissent pas d'une façon certaine toutes les conséquences de ces explosions, nous amènent à certaines conclusions. On procède actuellement, en vue de l'utiliser comme arme de guerre, aux essais d'une nouvelle arme, d'une puissance sans précédent, d'une force de destruction que l'on ignore et des effets de laquelle on ne peut même probablement pas prévoir la durée dans le temps ni les conséquences dans l'espace. Nous savons que l'emploi de cette arme menace l'existence de l'humanité et la civilisation qui est la nôtre. On nous dit qu'aucune protection n'existe contre la bombe à l'hydrogène et qu'une seule explosion peut anéantir des millions d'êtres humains, en blessant un plus grand nombre et en condamnant un nombre plus grand encore à une mort lente ou à vivre sous la menace de la maladie et de la mort.

"Cette horrible perspective est celle de tous les pays et de tous les peuples du monde, qu'ils soient impliqués ou non dans une guerre, qu'ils soient englobés ou non dans des blocs de puissances rivales. De divers points du monde, des hommes d'opinions diverses ont fait le tableau des terribles et sinistres aspects de l'ère de la bombe à l'hydrogène."

[Le Premier Ministre cite à ce sujet des déclarations du professeur Einstein, de M. Greenhead, de l'Université de Cincinnati, du professeur Martin, Conseiller du Gouvernement de l'Australie pour les questions scientifiques et les questions de défense, de M. Lester Pearson, Secrétaire d'Etat aux affaires extérieures du Canada, et de M. Malenkov, Président du Conseil de l'Union soviétique.]

Le Premier Ministre a déclaré : "Il est hors de doute qu'une inquiétude profonde s'est répandue partout dans le monde et en particulier parmi les peuples, au sujet de ces armes et de leurs redoutables effets. Mais il ne suffit pas de s'inquiéter. La peur et la crainte ne sauraient être à l'origine de pensées constructives ou de mesures pratiques et efficaces. La panique n'est d'aucun secours contre une catastrophe quelle qu'en soit la nature, que cette catastrophe se produise actuellement ou qu'elle n'existe qu'en puissance.

"L'humanité doit s'éveiller à la réalité, faire résolument face à la situation et faire respecter ses droits pour conjurer le fléau.

"La position de principe que notre pays a prise à cet égard a été définie à maintes reprises et ne peut faire l'objet d'aucune équivoque. Il nous appartient de poursuivre de notre mieux les tâches que nous nous sommes assignées.

"Nous avons soutenu que les connaissances en matière de physique nucléaire (y compris la physique thermo-nucléaire), de chimie et de biologie (de bactériologie) et la puissance qu'elles permettent d'obtenir, ne devraient pas servir à produire ces engins de destruction massive. Nous avons plaidé pour que les nations interdisent ces armes d'un commun accord et, immédiatement, par voie d'accord direct entre les parties intéressées, cette dernière mesure constituant actuellement le seul moyen efficace de parvenir à l'abandon de ces armes.

"Le Parlement se souvient peut-être des tentatives renouvelées que nous avons faites auprès des Nations Unies pour faire prévaloir cette opinion et cette conception."

M. Nehru a ensuite donné lecture des amendements que la délégation de l'Inde a proposé d'apporter à une résolution sur le désarmement lors de la dernière session de l'Assemblée générale des Nations Unies, en 1953.

Le Premier Ministre a poursuivi : "Le Parlement sait que cette dernière proposition a attiré récemment l'attention des principales puissances intéressées, à Berlin et ailleurs, qu'il y a eu des pourparlers et qu'à ce que nous croyons savoir, ces pourparlers continuent.

"Il semble toutefois que le temps travaille contre nous. La destruction menace de nous atteindre, sinon de nous engloutir, dans sa course à la mort. Nous devons nous efforcer de l'arrêter et de détourner le coup fatal qu'elle menace de nous porter.

"Le Gouvernement propose d'apporter comme par le passé l'attention la plus vive et la plus soutenue aux initiatives qui pourront être prises dans ce sens, partout où cela sera nécessaire et chaque fois que les circonstances le permettront, en vue d'atteindre l'objectif commun que nous nous sommes fixé.

"J'ai affirmé publiquement qu'à notre avis il fallait mettre un terme à ces expériences, dont le seul but utile est sans doute atteint puisqu'elles ont mis en lumière, ne serait-ce que partiellement, la tragique horreur de cette arme. J'affirme à nouveau que c'est là une position que nous avons prise en connaissance de cause, et nous espérons que cette opinion et les inquiétudes qu'elle fait naître dans le monde entier trouveront assez rapidement un écho.

"En attendant que l'on s'achemine vers une solution complète ou partielle en matière d'interdiction et de suppression de ces engins de destruction massive, solution vers laquelle l'Assemblée générale tend de toutes ses forces, comme elle l'a affirmé, le Gouvernement de l'Inde considère que les mesures suivantes sont parmi celles qui s'imposent à l'heure actuelle et sans délai :

- 1) Une sorte d'accord de "statu quo" au moins en ce qui concerne les explosions expérimentales actuelles même s'il faut attendre que des accords plus précis interviennent entre les principales parties intéressées pour arrêter la production et l'accumulation des bombes.
- 2) La large diffusion, par les principales parties intéressées à la production de ces armes et par l'Organisation des Nations Unies, d'informations sur l'étendue de la puissance destructrice et des effets connus de ces armes et de données suffisantes sur l'étendue

des effets inconnus mais probables. A notre avis, une opinion publique mondiale informée de ces effets constitue l'élément décisif de la solution du problème sur lequel nous nous penchons.

- 3) L'organisation immédiate de réunions privées (qui devraient être poursuivies) du Sous-Comité de la Commission du désarmement, en vue d'examiner la proposition de "statut quo" que je viens de formuler, en attendant que l'on prenne des décisions sur les questions d'interdiction de contrôle, etc., auxquelles l'Assemblée générale lui a demandé de s'attacher.
- 4) Des démarches pressantes de la part des Etats et des peuples du monde qui, bien que non directement intéressés à la production de ces armes, s'inquiètent fortement de leur utilisation éventuelle, et s'alarment actuellement de ces expériences et de leurs effets. J'ose espérer que ces Etats et ces peuples exprimeront leurs inquiétudes et uniront leurs voix et leur influence de la façon la plus efficace que possible, pour mettre un terme au développement de ce potentiel de destruction qui constitue une menace pour tous.

"Le Gouvernement de l'Inde fera tout ce qui est en son pouvoir pour atteindre ces objectifs.

"Je voudrais conclure en exprimant ici la sympathie que le Parlement et notre pays ressentent à l'égard des victimes des récentes explosions, des pêcheurs japonais et autres, et envers le peuple du Japon qui vit maintenant dans la crainte et l'inquiétude, tant des effets directs de ces explosions que de la contamination des produits alimentaires qui en a été l'effet indirect.

"Il semble que la mer libre ne soit plus libre désormais qu'afin que ceux qui y naviguent pour y pratiquer la pêche ou dans d'autres desseins légitimes soient exposés aux risques, plus grands et inconnus, que leur font courir ces explosions. C'est pour nous un sujet de grande inquiétude de voir que l'Asie et ses populations semblent se trouver toujours plus près de ces événements et de ces expériences et de leurs effroyables conséquences, en acte et en puissance.

"Nous ne savons pas encore très bien si les effets ultérieurs de ces explosions ne se transmettent que par l'air et par l'eau ou s'ils continuent de se faire sentir dans d'autres éléments de la nature, et nous ne savons pas non plus combien de temps leurs effets se feront sentir ou s'ils causeront une sorte de réaction en chaîne à laquelle certains ont déjà fait allusion.

"Nous devons nous efforcer de tout mettre en oeuvre, dans la confiance et dans l'espoir, pour essayer de mettre un terme à cette course vers ce qui semble être une menace de destruction totale."

